



CFPPA UFA
de l'Allier

Formation Ouverte A Distance (FOAD)

Brevet Professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



◇ Conditions d'inscription et prérequis

- Avoir un **CAP** ou un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur et justifier d'**1 an d'activité** professionnelle à temps plein

ou
- justifier d'**une année** d'activité professionnelle à temps plein dans un **secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme.**

ou
- justifier de **trois ans** d'activité professionnelle effectués à temps plein dans un **autre secteur d'activité.**

Si vous n'entrez dans aucune de ces catégories , nous pouvons vous accompagner pour réaliser une demande de dérogation.

Modalité de sélection des candidats : sur entretien

Délais d'accès à la formation en fonction du mode de financement

2 sessions par an, démarrage octobre et mars.

◇ Accessibilité au public en situation de handicap

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap.

Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

◇ Objectifs de la formation et public ciblé

La formation vous permet de **construire votre activité professionnelle** en valorisant votre passion pour les plantes tout en approfondissant vos connaissances des techniques de productions horticoles ou légumières.

Le **BP Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières** est un diplôme de niveau 4.

Ce diplôme permet :

- d'obtenir la capacité professionnelle requise pour bénéficier des aides publiques à l'installation

◇ d'accéder à un emploi de salarié qualifié (chef d'équipe, responsable de production, responsable de rayon) en entreprise horticole, en jardinerie, en municipalité

Après obtention du diplôme, il est également possible de poursuivre la formation vers un diplômes de niveau 5.

◇ **Contenu de la formation**

Le contenu de la formation est réparti de la façon suivante :

C1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole

- Physiologie végétale et fonctionnement de l'agroécosystème horticole, impact des systèmes de production horticole sur l'agroécosystème horticole
- Caractéristiques de la profession, construction d'une position professionnelle

C2 : Assurer le pilotage technique des productions

- Planification des activités, prise en compte des critères technico-économiques, préparation de chantier
- Coordination du travail en équipe

C3 : Réaliser les interventions sur les végétaux

- Réalisation de la multiplication des végétaux
- Réalisation de travaux liés au développement des végétaux

C4 : Intervenir sur les conditions de culture

- Réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration des sols
- Mise en place des conditions de croissance et développement des végétaux

C5 : Techniques de vente

- Valorisation des produits horticoles
- Organisation d'un point de vente

◇ **Organisation de la formation**

La formation d'une durée totale de 1000 heures alterne des temps en centre de formation (travail en autonomie, travaux pratiques et échanges avec des formateurs référents), des temps de stage (420H) et de travail personnel à domicile.

Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat. (tests de positionnement, VAA)

◇ Principales activités et conditions d'environnement du métier chef de cultures :

Le métier de chef de cultures consiste à planifier les cultures, organiser les travaux sur les cultures (suivi sanitaire et technique des cultures, récoltes, conditionnement...), gérer la préparation des commandes clients, gérer l'approvisionnement en fournitures.

◇ Evaluation

Le BPRAPH est un diplôme organisé et délivré en Unités Capitalisables.

Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Taux de réussite session 2019-2020 : 100%

◇ Taux d'insertion et d'appréciation des stagiaires :

- Taux d'insertion professionnelle (dont taux de poursuite d'études) session 2018-2019: non évalué
- Taux d'appréciation des bénéficiaires session 2019-2020 : 85%
- Taux d'abandon en cours de formation session 2019-2020 : 0%

◇ Frais pédagogiques et financement

Forfait formation BPRAPH : 4800€ Prestation exonérée de TVA. Art 261-4-4 CGI

Le financement de la formation est fonction de votre statut. (CPF, OPCO, Transition Pro, Pôle Emploi, financement personnel...)

Nous vous accompagnons pour mettre en œuvre les différentes possibilités de financement de votre formation.

Ce diplôme est également accessible par la voie de l'apprentissage et de la VAE.



**Centre de Formation
Professionnelle et de
Promotion Agricole de l'Allier**

Contact : chargé de recrutement
Château de Neuville – 03000 NEUVY
04 70 46 43 67
cfppa.moulins-neuville@educagri.fr

www.agriallier.fr